



## Nature des épreuves du concours INTERNE

### ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

- cas pratique (durée : 3 h - coefficient 3).
- série de 5 à 8 questions (durée : 3 h - coefficient 2)

### ÉPREUVE D'ADMISSION

- entretien avec le jury (30 min - coefficient 4) + dossier RAEP

## Nature des épreuves du concours EXTERNE

### PHASE D'ADMISSIBILITE

- Étude et sélection du dossier par le jury

### ÉPREUVE D'ADMISSION

- Entretien à caractère professionnel avec le jury (30 min - coefficient 4)

## Programme (concours interne et externe)

### Série de questions

Organisation du système de santé et organisation hospitalière :

Les missions de service public et l'organisation régionale de l'offre de soins

Le statut juridique de l'établissement public de santé (EPS)

Organisation et fonctionnement interne des établissements publics de santé

Les organes de décision à l'EPS : directoire, directeur, conseil de surveillance

L'organisation médicale : pôles d'activité, services, unités fonctionnelles

La place de l'utilisateur dans le système de santé

Réglementation relative au droit des malades :

Le statut du malade

Le malade hospitalisé en hôpital général et en psychiatrie

La charte de la personne hospitalisée

L'éthique en milieu hospitalier

La commission des usagers (CDU)

Le malade non hospitalisé

Les consultations externes

### Cas pratique

Traitement et coordination des opérations et des informations médico-administratives relatives au patient dans un secrétariat médical :

Les outils : les termes médicaux d'usage courant

Les règles de la correspondance médicale

Le fonctionnement du secrétariat médical : circuit des documents (réception, traitement et transmission)

Secret professionnel et secret médical

Dossier du patient

Dossier informatisé du patient, organisation du dossier médical au sein de l'établissement

Classement et archivage des dossiers médicaux : réglementation

Les règles de communication du dossier du patient

### Public

*Concours interne* : Agents justifiant d'au moins 4 années de services publics

*Concours externe* : titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Évaluation des connaissances au travers d'activités (QCM, appariements, textes à trous...)

Entraînement aux épreuves du concours

### Intervenant

Formateur spécialisé dans la préparation des concours hospitaliers

### Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

## Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

Durée préconisée : 6 jours soit 3 x 2 jours consécutifs

## Contact

05-56-24-49-39  
info@apdhes.fr

## Référence

1.2.8.

Madame  Monsieur

Nom d'usage : ..... Nom de famille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction/grade : .....

Service : .....

Numéro de tél. : ..... Numéro de Fax. : .....

**E-mail** : .....

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR : .....

Adresse complète : .....

N° SIRET : .....

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE : .....

Tél. : ..... Fax. : .....

**E-mail** (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) : .....

### Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action : .....

Date(s) de l'action : .....

Coût pédagogique : \_\_\_\_\_ Euros par participant

pris en charge par  OPCO  Budget de l'établissement  le participant

*APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires*

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

### Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :